

DELEGATION DE SIGNATURE N°2021/215

Le directeur d'EPSYLAN (Etablissement Psychiatrique Loire-Atlantique Nord),

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007, modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Yves PRAUD directeur d'EPSYLAN, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame le Docteur Séverine ORHON-MENARD**, pharmacienne, praticien hospitalier, responsable de service de la pharmacie, à effet de signer :

- les courriers ou documents relatifs à la gestion courante de la pharmacie,
- les attestations de service fait sur les factures portant sur les dossiers suivis par la pharmacie,
- les engagements et liquidations des dépenses de produits pharmaceutiques,
- les ententes de prix avec les fournisseurs de produits pharmaceutiques, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Docteur Séverine ORHON-MENARD, une délégation est donnée à **Madame le Docteur Cécile LOUVIGNE**, pharmacienne, praticien hospitalier, pour signer les documents mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la présente délégation, **Madame le Docteur Séverine ORHON-MENARD et Madame le Docteur Cécile LOUVIGNE**, feront précéder leur signature de la mention « pour et par délégation du Directeur ».

Fait à Blain, le 22 octobre 2021

Le directeur,



Yves PRAUD

La pharmacienne,



Docteur Séverine ORHON-MENARD

La pharmacienne,



Docteur Cécile LOUVIGNE